

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 18.12.2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE le 18 décembre à 9 h 00, le conseil municipal régulièrement convoqué dans la salle de la mairie s'est réuni en session **ordinaire**.

Il y avait 7 membres présents :

Présents : Mr GUILLIN, Mr COSTON, Mme MASSACRIER, Mr BERTUEL, Mr ROLLAND, Mme TRAPEAU, Mme CHAMILLARD.

Absents excusé :

Président de séance : Mr Dominique GUILLIN

Secrétaire de séance : Mme MASSACRIER

Dominique GUILLIN, Maire ouvre la séance à 9 h 00.

Monsieur le Maire demande au Conseil de reprendre la délibération concernant la demande d'aide parlementaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte.

1/ Approbation du précédent compte-rendu

Le compte rendu du 4 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

2/ Délibérations Signature des offres de prêt

Monsieur le Maire donne la parole à Pascal COSTON, 1^{er} Adjoint, chargé des finances, qui explique la raison de ces délibérations.

Projet Bâtiment de la Mairie

Montant prévisionnel du projet : 93 000,00 € HT

Montant subvention COCS : 30.000,00 €

Montant FCTVA : 15.610,00 €

Montant à charge de la commune : 65.990,00 €

Prêt à long terme sur 30 ans au taux fixe de 2,13 % pour le montant restant à la charge de la Commune, soit 65.990,00 €.

Prêt à court terme in fine de 24 mois au taux de 0,69 % pour le montant de la subvention du COCS soit 30.000,00 € remboursé dès versement de la subvention.

Prêt à court terme in fine de 24 mois au taux de 0,69 % pour le montant de la FCTVA soit 15.610,00 € remboursé dès versement de la FCTVA.

Projet Bâtiment de la Poste

Montant prévisionnel du projet : 120.000,00 € HT

Montant subvention Fonds de Concours : 50.000,00 €

Montant subvention COCS : 18.165,00 €

Montant FCTVA : 20.250,00 €

Montant à charge de la commune : 55.585,00 €

Prêt à long terme sur 25 ans au taux fixe de 1,70 % pour le montant restant à la charge de la Commune, soit 55.585,00 €.

Prêt à court terme in fine de 24 mois au taux de 0,69 % pour le montant de la subvention du Fonds de Concours soit 50.000,00 € remboursé dès versement du Fonds de Concours.

Prêt à court terme in fine de 24 mois au taux de 0,69 % pour le montant de la subvention du COCS soit 18.165,00 € remboursé dès versement de la subvention du COCS.

Prêt à court terme in fine de 24 mois au taux de 0,69 % pour le montant de la FCTVA soit 20.250,00 € remboursé dès versement de la FCTVA.

Projet réseau d'eau

Montant prévisionnel du projet : 300.000,00 € HT

Montant FCTVA : 50.520,00 €

Montant à charge de la commune : 309.480,00 €

Prêt à long terme sur 30 ans au taux fixe de 2,13 % pour le montant restant à la charge de la Commune, soit 309.480,00 €.

Prêt à court terme in fine de 24 mois au taux de 0,69 % pour le montant de la FCTVA soit 50.520,00 € remboursé dès versement de la FCTVA.

Monsieur COSTON explique que ces offres ne sont valables que 8 jours et qu'il serait souhaitable de bloquer ces propositions, compte tenu que les taux vont surement augmenter et que l'acceptation de ces offres n'implique pas nécessairement le déblocage des prêts. Les prêts ne seront débloqués que si nous en avons besoin.

Monsieur le Maire demande au Conseil s'il souhaite prendre une seule délibération ou plusieurs délibérations pour ces offres. La solution d'une seule délibération étant retenue,

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DONNE POUVOIR ET AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir dans la constitution des dossiers de prêts.**

3/ Délibération Demande de subvention DETR

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il convient de faire une demande de DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour le projet du bâtiment actuel de la mairie.

Si celle-ci était acceptée, le montant à charge de la commune, pour ce projet, serait diminué d'autant.

Après avoir ouï cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTTE de faire une demande au titre de la DETR pour le projet du bâtiment actuel de la mairie.**
- **DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce se rattachant à la présente demande.**

4/ Délibération Subvention aide de solidarité

Monsieur le Maire explique que, compte-tenu que dans le projet du bâtiment de la Poste les travaux de toiture déjà réalisés par dérogation ne sont pas pris en compte dans le financement avec le fonds de concours, il propose de solliciter l'aide de solidarité du Département pour ces travaux.

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTTE de faire une demande au titre de l'aide de Solidarité auprès du Département pour les travaux de toiture.**
- **DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce se rattachant à la présente demande.**

5/ Délibération Demande d'aide parlementaire bâtiment actuel de la Mairie

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'annuler la délibération concernant la demande d'aide parlementaire n° DE_20161110_34 relative au bâtiment de l'ancienne Poste pour pouvoir bénéficier pleinement du fonds de concours attribué par la CCPA.

Il propose de reporter cette demande sur le bâtiment actuel de la Mairie puisque dans le meilleur des cas, le montant des subventions n'atteindra pas 80 % du financement du projet.

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ADOPTE le projet présenté,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter cette aide parlementaire,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents utiles.**

Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'invitation pour le remerciement de Cathy et Yves le **samedi 7 janvier 2017 à 17 h 00** a été distribuée dans les boîtes aux lettres ce samedi.

Mesdames les conseillères municipales informent qu'elles distribueront avec le CCAS les colis de Noël pour les anciens et les enfants à partir du lundi 19 décembre après-midi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 H 30.

Mr GUILLIN

Mr COSTON

Mme MASSACRIER

Mme TRAPEAU

Mr ROLLAND

Mr BERTUEL

Mme CHAMILLARD